



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20240314-01

AR Prefecture

063-200070712-20240314-DBC20240314\_01-DE  
Reçu le 20/03/2024  
Publié le 20/03/2024

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2024 à 13H**

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**Date de la convocation : 06 MARS 2023**

**Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne** s'est réuni le 14 mars 2024 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :** Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Jean-Pierre DUBOST, Christophe DOS SANTOS, Martine MUNOZ, Patrick SAUZEDDE, Ghislaine DUBIEN, Philippe BLANCHOZ, Thomas BARNERIAS, Olivier CHAMBON, Frédéric CHONIER, Rachel BOURNIER, Bernard VIGNAUD.

**Membres du Bureau absents excusés :** Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Jean Eric GARRET, Bernard LORTON, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Michel COUPERIER, Chantal CHASSANG, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Ludovic DASSAUD, Claude GOUILLON-CHENOT, Daniel BERTHUCAT.

**Membres du Bureau aillant donné procuration :**

Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES : DEMANDES DE SUBVENTIONS  
POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE AUPRES DE L'ETAT  
ET DU DEPARTEMENT**

**Rapporteur : Pierre ROZE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'article 12 de loi no. 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;  
**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 du 15 Juillet 2020 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire ;  
**Vu** la modification statutaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne adoptée le 30 novembre 2021 et la prise de compétence « La gestion du système d'information documentaire et l'animation du réseau des lieux de lecture publique du territoire ;  
**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20220322-60 du 22 mars 2022 approuvant la signature d'un Contrat Territoire Lecture ;  
**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne no. 20231130-26 du 30 novembre 2023 approuvant le projet de structuration du réseau des lieux de lecture,

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

17

Membre du Bureau représenté :

1

Membres présents sans voix  
délibératives : 1

Total votants : 17

## AR Prefecture

063-200070712-20240314-DBC20240314\_01-DE

Reçu le 20/03/2024

Publié le 20/03/2024

Vu la délibération du Bureau Communautaire de Thiers Dore et Montagne no. 20231214-01 approuvant la signature de la convention pour la plateforme départementale de services numériques mutualisés MediaDôme.

Le projet de structuration du réseau des lieux de lecture du territoire a été adopté en Conseil Communautaire le 30 novembre 2023, suite à une année de concertation croisée avec l'ensemble des acteurs (élus, bibliothécaires, habitants). L'informatisation ou réinformatisation des bibliothèques est la priorité de l'année 2024, conformément aux objectifs du Contrat Territoire Lecture signé avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles en mars 2022, et après contractualisation avec le Département pour le déploiement de la plateforme commune Mediadôme.

Pour cela, la CCTDM se charge de commander le matériel informatique (un ordinateur par commune non-informatisée et un lecteur de code-barres) pour équiper les bibliothèques et permettre le déploiement du logiciel dans le cadre de son marché de fourniture de matériel informatique. Ce marché sera attribué courant avril 2024.

A ce titre, la CCTDM sollicite une subvention au titre de la première fraction du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), à hauteur de 50% du prix total HT du projet.

Une demande de subvention auprès du Département du Puy-de-Dôme, au titre de l'aide à l'acquisition de matériel informatique et numérique, sera réalisée ultérieurement.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à faire une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation des présentes.

TOTAL VOTANTS : 17

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 17

Abstentions : 0

Membres du Bureau présents : 17

Pour : 17

Contre : 0

Membres présents sans voix délibératives : 1

Représentés : 1

Non participation :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

